

La télédéclaration fiscale

Cadre légal

- Ce projet d'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'administration.
- Il a été institué par l'article 57 de la loi 2000-98 du 25/12/2000.
- Sur cette base, d'administration fiscale a développé un site Internet permettant aux contribuables de déposer leurs déclarations fiscales à distance

Obligation ou option

- Ce régime est obligatoire pour
 - Les sociétés réalisant plus que 2 millions de dinars de chiffre d'affaires
 - Démarrage du système en 2004 avec un seuil de 10 millions de chiffre d'affaires
 - Baisse du seuil à 5 millions en 2007
- Ce régime est optionnel pour
 - Toute autre sociétés
 - Les personnes physiques

Objectifs du projet

- Dématérialisation des obligations fiscales
- Auto contrôle des impôts calculés par l'ordinateur personnel du contribuable
- Paiement direct via Internet sans besoin de déplacement à la recette des finances
- Consultation de la situation fiscale du contribuable à travers le site
- Possibilité de dépôt des déclarations en dehors des horaires de travail habituels
- Modernisation de l'administration
- Allègement des charges des recettes des finances

Les étapes à entreprendre

- Autorisation de prélèvement bancaire
 - Visa de l'autorisation par la banque
 - Possibilité d'avoir plusieurs comptes bancaires
- Affiliation au bureau de contrôle
 - Demande d'affiliation
 - Obtention d'un ou de deux mots de passe
 - Changement obligatoire du mot de passe
- Acquisition de certificat électronique

Le certificat électronique

- C'est un certificat acquis auprès de l'Agence Nationale de Certification Electronique (ANCE)
- Un mini appareil électronique qu'il faudra installer sur l'ordinateur à utiliser
- Ce certificat remplace la signature de la déclaration
- Ce certificat permet d'identifier la personne qui se connecte sur le site de la télé-déclaration

Les services du site

- Les déclarations
 - Liquider ses déclarations mensuelles, annuelles et d'acomptes provisionnels
 - Modifier les déclarations déjà déposées
 - Consulter les dites déclarations
 - Imprimer les dites déclarations
 - Payer les déclarations
- Les informations
 - Nouveautés fiscales
 - Téléchargement de formulaires

Le paiement des déclarations

- Le paiement se fait via Internet par le contribuable
- Les paiements sont centralisés en fin de journée
- Les ordres de paiement sont envoyés à l'Office National des Postes
- Transmission de ces ordres de paiement aux banques des contribuables pour traitement à travers le système de télé-compensation
- Réponse des banque sur le paiement (acceptation ou rejet)
- Mise à jour de la situation fiscale du contribuable

Le dépôt des pièces annexes

- Le dépôt des pièces annexes aux déclarations se fait au bureau de contrôle des impôts
- Le dépôt se fait sur la base d'imprimé spécifique à chaque déclaration
- Il n'y a pas de délai légal pour le dépôt des pièces annexes

Autres services

- Le ministère des finances a mis en place un système de téléliquidation des déclarations fiscales
 - Saisir sa déclaration fiscale via Internet
 - Procéder au paiement à la recette des finances par les moyens de paiement classiques



Mes remerciements